

Pap Ndiaye promet "des moyens supplémentaires" dans la lutte contre le harcèlement

(), (AFP) -

Le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, a promis mardi "des moyens supplémentaires" dans la lutte contre le harcèlement scolaire, avec notamment la création d'un référent sur ce sujet "dans chaque établissement", après avoir reçu lundi la famille de la jeune Lindsay, qui s'est suicidée en mai.

"Nous devons monter en puissance sur cette question, nous devons accélérer ce que nous avons déjà commencé à faire. Il y a encore du chemin à faire", a déclaré Pap Ndiaye sur franceinfo.

"Il y a une prise de conscience depuis plusieurs années. Nous avons développé un dispositif, le dispositif Phare, que nous avons généralisé à la rentrée dans toutes les écoles et tous les collèges", après une phase d'expérimentation de deux ans dans six académies, a-t-il ajouté.

Ce programme prévoit la formation d'une équipe de référence d'au moins cinq personnes par collège et par circonscription du premier degré, la nomination et la formation de dix élèves ambassadeurs au moins par collège et dix heures de formation par an pour les enfants. Il doit être étendu aux lycées dès la rentrée prochaine.

"Mais à l'évidence, ça ne fonctionne pas comme il se doit dans tous les établissements", a reconnu M. Ndiaye, indiquant que le ministère allait "mettre des moyens supplémentaires sur cette question, d'abord avec un référent harcèlement dans chaque établissement, qui sera attaché au chef d'établissement". "Il y aura des moyens financiers pour cela", a-t-il assuré.

Au ministère de l'Education nationale, on précise qu'un responsable du suivi des situations et de la coordination de la lutte contre le harcèlement sera nommé dans chaque collège à partir de la rentrée prochaine, avec une rémunération supplémentaire pour cette mission. Il pourra s'agir d'une infirmière, d'un conseil principal d'éducation (CPE) ou d'un enseignant.

Pap Ndiaye a également indiqué que le ministère allait "mettre des moyens supplémentaires sur le 3020 et le 3018", les deux numéros d'aide d'urgence pour les familles et victimes (3020) et sur le cyberharcèlement (3018), sans plus de précisions. Il a dit aussi avoir "enjoint aux chefs d'établissements de prendre contact systématiquement, en cas de harcèlement avéré, avec le procureur de la République, avec les autorités judiciaires". Reçue lundi par M. Ndiaye, la famille de Lindsay a mis en cause le ministre, accusé de ne pas être "sincère" et de leur avoir apporté une réponse "insuffisante".

Afp le 06 juin 23 à 11 22.